

PREAMBULE

Ce dossier de demande de permis de construire concerne l'installation d'un poste de livraison, d'une clôture avec portail et de structures métalliques supportant les panneaux photovoltaïques de la Centrale Solaire CS SOL LANOT 1-2, sur les communes d'Aressy et de Bizanos (Pyrénées-Atlantiques, 64).

La **Centrale Solaire CS SOL LANOT 1-2** se situe sur les communes d'Aressy et de Bizanos. Le site LANOT 1-2 est un ancien puits d'hydrocarbures, exploité par TotalEnergies Exploration et Production (TotalEnergies E&P France).

Ce site a été réhabilité par la filiale RETIA (Réhabilitation Environnementale de Terrains Industriels Anciens) de TotalEnergies, consistant à dépolluer et à retirer les installations de TotalEnergies sur les terrains, afin de donner une seconde vie à ce site industriel, à la suite de la publication de l'arrêté de premier acte en 2020.

L'arrêté préfectoral de second donné acte n'a pas encore été publié.

Le projet consiste en l'implantation de structures métalliques appelées « tables », qui supportent un ensemble de panneaux photovoltaïques reliés les uns à la suite des autres orientés plein sud et inclinés à 20°. Les tables seront fixées au sol par un système de pieux (ou de gabions selon les retours des études géotechniques qui auront lieu au moment de la construction).

L'évacuation de l'énergie produite par les panneaux solaires nécessite la construction d'un poste de livraison comprenant le transformateur électrique. Ces équipements permettront d'injecter la production sur le réseau national d'électricité. Afin de convertir le courant produit par la centrale solaire, l'installation d'onduleurs sera nécessaire. Ces équipements seront fixés sur la structure des tables photovoltaïques. De plus, afin de limiter les accès au parc photovoltaïque, la centrale solaire sera entièrement clôturée.

Le parc photovoltaïque d'une puissance comprise entre 2MWc et 3MWc produira au minimum 2 392MWh/an.

Le site de LANOT 1-2 est un lieu favorable à l'implantation du projet photovoltaïque. L'étude du gisement solaire a en effet montré qu'il était tout à fait adapté à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque. De plus, toutes les mesures nécessaires à la **bonne intégration du projet dans son environnement** ont été prises dès la conception du projet. Ce dernier a tenu compte des sensibilités écologiques, paysagères et patrimoniales relevées sur le site.

Ce projet participe donc, dans sa globalité, à l'objectif d'accroissement des moyens de production d'électricité à partir d'une énergie renouvelable non polluante et contribue à augmenter la part du solaire photovoltaïque dans le « mix » énergétique français. De plus, ce projet permet de rapprocher la source de production électrique des consommateurs.